

Dans le cadre de la
Fête d'Été
de l'établissement OBERLIN
à LA BROQUE (67130)

L'établissement Oberlin vous propose son

VIDE GRENIER

DIMANCHE 28 JUIN 2026

Dans un écrin de verdure
Venez découvrir notre parc
Et fouiner sur les étals

Ouverture à partir de 11 h

*Grillades, frites, tartes flambées, boissons, gâteaux, glaces, crêpes, café et thé
toute la journée,
Animations pour les enfants à partir de 13 h 30*

EXPOSANTS INSCRIVEZ-VOUS
INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 19 JUIN

Renseignements et Inscriptions au :
03 88 49 64 20
me@etablissement-oberlin.fr

EMPLACEMENT
5 €

2 tables et 1 banc de Brasserie/inscription
mis à disposition

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

N° Carte d'Identité (photocopie).....

Je réserve 2 mètres ou 4 mètres ou 6 mètres

***J'atteste avoir pris connaissance du règlement du Vide Grenier de la Fête d'été Oberlin
figurant au dos de cette feuille et m'engage à le respecter***

Fait à.....

Signature de l'exposant

Le.....

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

Organisé par le comité des fêtes de l'Établissement Oberlin

1. L'accès au vide grenier est réservé aux personnes qui ont rempli et retourné le coupon d'inscription à l'adresse suivante avant le 4 juin : **Établissement Oberlin, 102 rue du Général de Gaulle - 67130 LA BROQUE** ou par mail : me@etablissement-oberlin.fr
2. Les professionnels ne sont pas acceptés à ce vide grenier.
3. Les articles neufs ne seront tolérés qu'en faible quantité et ne devront pas faire l'exclusivité sur un stand.
4. L'inscription est fixée à 5 € le stand, quelle que soit la longueur qui est toutefois limitée à 6 mètres, maximum.
5. L'accueil et l'installation des exposants se feront entre 9 h et 11 h, l'espace vide sera redistribué.
6. Les organisateurs établiront une liste des stands, de leurs occupants ainsi que du type d'objets et des marchandises mises en vente afin de renseigner le registre de police.
7. La fin de journée étant fixée à 18 h, chaque exposant devra avoir libéré son emplacement au plus tard à 19 h en le laissant dans un état correct. Des poubelles seront mises à disposition.
8. L'association du comité des fêtes de l'établissement Oberlin, organisatrice du vide grenier, décline toute responsabilité en cas de vol ou accident pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.
9. Sur la zone réservée au vide grenier, toute circulation automobile est interdite entre 10 h et 18 h. Seuls les véhicules d'urgence seront autorisés à y pénétrer en cas de besoin.
10. Les stands de boissons, de restauration et de jeux de kermesse sur place sont réservés à l'association organisatrice. Aucun autre exposant n'est donc autorisé à vendre ce type de produits.
11. Sont interdits : la vente d'animaux vivants, d'armes blanches ou à feu, de substances nocives et/ou explosives, l'utilisation ou la démonstration de matériel dangereux.
12. ***L'association se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement ou qui perturberait le bon déroulement du vide grenier.***

L'établissement Oberlin.

